

RÉDUCTION D'IMPÔT POUR FRAIS DE GARDE - ATTESTATION 281.86



Service Public
Fédéral
FINANCES

.be

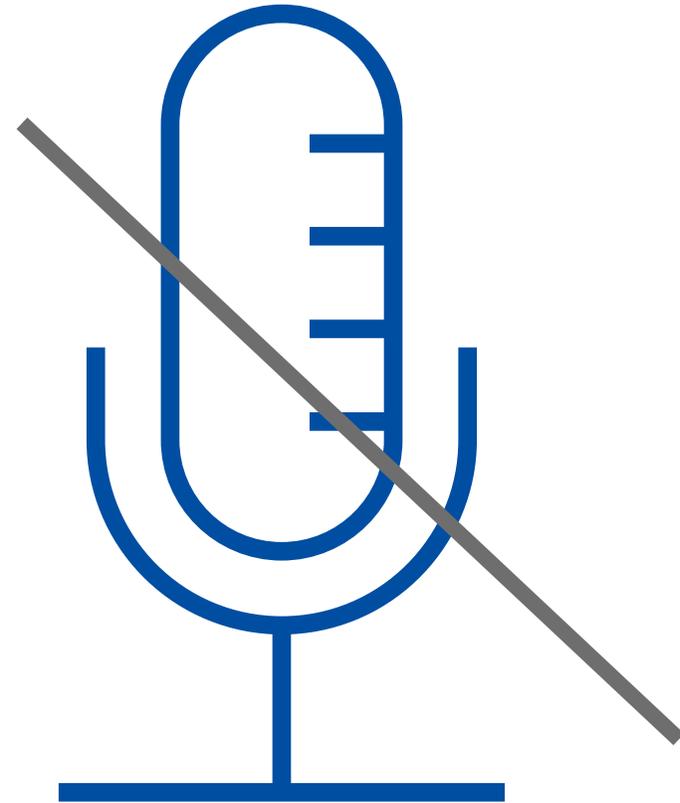
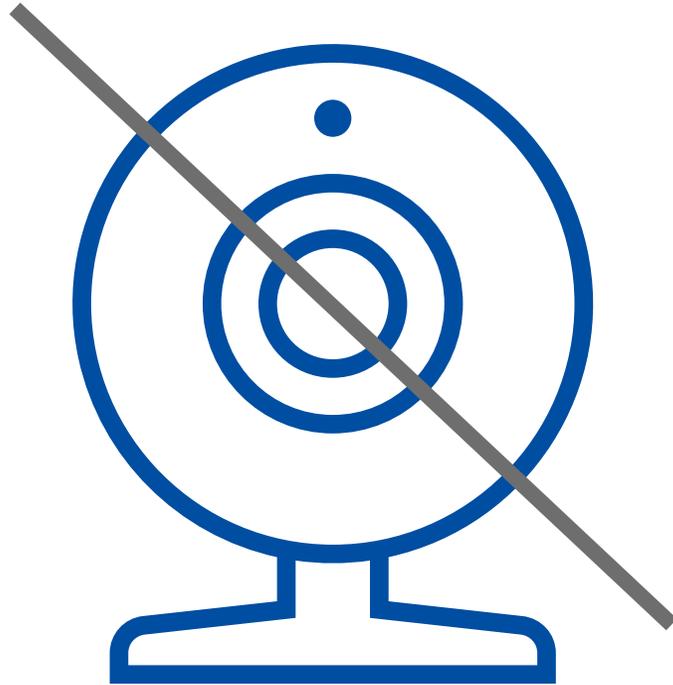
AGENDA



A photograph of children playing with colorful wooden blocks on a light-colored floor. The image is partially obscured by a large, light blue diagonal overlay that covers the upper right portion of the frame. The children are focused on their play, with some hands visible as they manipulate the blocks. The background is softly blurred, showing more of the play area and other children.

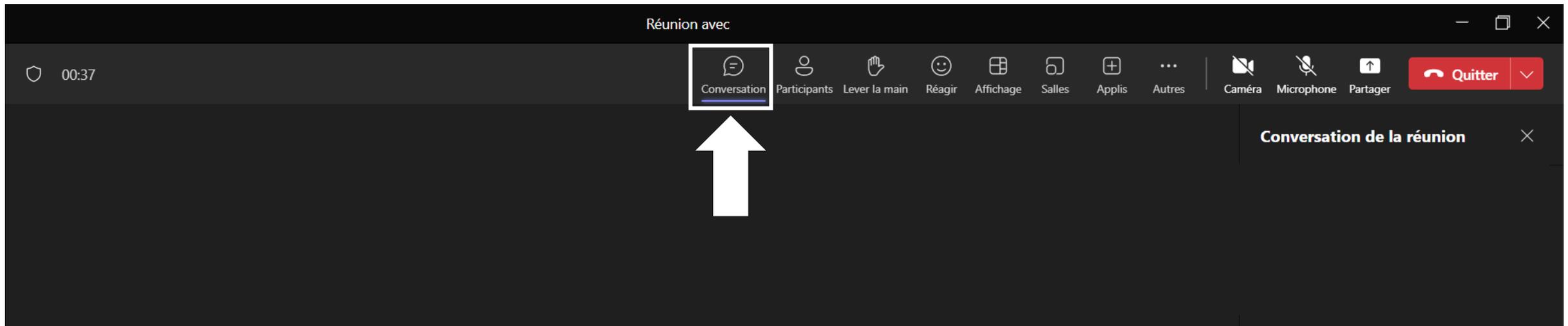
CONSIGNES

CONSIGNES



CONSIGNES

Posez vos questions via l'onglet « Conversation » de la réunion



A background image showing children playing with colorful wooden blocks on a light-colored floor. The image is partially obscured by a large, light blue diagonal overlay that covers the upper right portion of the frame. In the top right corner of the blue overlay, there are three small colored dots: black, yellow, and red.

INTRODUCTION



INTRODUCTION

Attestation frais de garde

Modèle officiel

Contenu similaire

Mention du numéro national du parent et de l'enfant

Nouveauté

Introduction électronique

Lien avec le numéro national

Utilité : pré-remplissage de
la déclaration

Possibilité de proposition de déclaration simplifiée (PDS) et
garantie de l'octroi de l'avantage fiscal

Dispense légale en cas d'absence de
moyens informatiques

A photograph of children playing with colorful wooden blocks on a light-colored floor. The image is partially obscured by a large, light blue diagonal overlay that contains the title text. In the top right corner of the blue overlay, there are three small colored dots: black, yellow, and red. In the bottom right corner, there is a dark blue circular logo with the text '.be' in white.

ATTESTATION 281.86 - FRAIS DE GARDE D'ENFANTS

OBLIGATIONS LÉGALES POUR LES ORGANISMES DE GARDE

Article 8, 4° et article 10, Loi Programme du 20.12.2020 (MB 30.12.2020, Ed. 1)

1. Obligation de fournir l'attestation 281.86 à la personne qui a supporté les frais de garde

- Article 145³⁵, 2^e alinéa, 4°, CIR 92
- L'attestation 281.86 est une condition à l'obtention de la réduction d'impôt
- Le modèle d'attestation 281.86 est établi par l'avis au Moniteur belge du 27.01.2022, éd. 2
→ obligatoire pour les activités de garde organisées à partir de cette date

2. Obligation annuelle de transmettre à l'administration de manière électronique les données reprises dans l'attestation 281.86

- Article 323/2, CIR 92 et article 6318/8, AR/CIR 92
- Via Belcotax-on-web
- Avant le 1^{er} mars de l'année suivant celle à laquelle les dépenses pour frais de garde se rapportent

ÉTABLISSEMENT DE L'ATTESTATION 281.86

Documentation en ligne

- [FAQ sur le site du SPF Finances](#)
 - Attestation 281.86 accessible
 - Guide d'aide au remplissage de l'attestation 281.86
 - [Circulaire 2022/C/104](#) (FAQ détaillée et exemples concrets)
- Avis au Moniteur belge du 27.01.2022, éd.2, p. 7483

ATTESTATION 281.86 - CONTENU

- Rubrique « Année des dépenses »
- Coordonnées de l'organisme qui assure la garde
- Cadre I (ne doit pas toujours être rempli)
 - Certification de l'organisme ou de la personne qui assure la garde
 - Coordonnées de « l'organisme certificateur »
- Cadre II
 - Numéro d'ordre de l'attestation
 - Coordonnées du débiteur des frais de garde
 - Coordonnées de l'enfant
 - Période pendant laquelle l'enfant a été gardé
- Signature

ATTESTATION 281.86 - RUBRIQUE ANNÉE DES DÉPENSES

ATTESTATION N°281.86 (ANNEE DES DEPENSES)

Cette attestation vaut comme attestation annuelle délivrée conformément à l'art. 63^{18/8}, de l'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (AR/CIR 92), en vue de l'octroi de la réduction d'impôt pour garde d'enfant (1).

- Les dépenses pour garde d'enfant entrent en considération pour la réduction d'impôt pour l'année au cours de laquelle elles ont effectivement été payées (quelle que soit la date de la garde).
- Uniquement les frais pour lesquels une garde a effectivement eu lieu.

ATTESTATION 281.86 - COORDONNÉES DE L'ORGANISME OU DE LA PERSONNE QUI ASSURE LA GARDE

Nom de l'organisme ou de la personne (ci-après, « l'organisme ») **qui assure la garde** (2) :
.....
N°BCE (facultatif) :
Rue : N° :
Code postal : Commune :

- Les coordonnées complètes de l'organisme ou de la personne qui assure la garde
- Mention du numéro BCE, sauf si l'organisme ou la personne n'en dispose pas

ATTESTATION 281.86 - CADRE I

- Certification de l'organisme ou de la personne qui assure la garde

Cadre I (ce cadre I ne doit pas être complété dans tous les cas – voir avis)

L'organisme qui assure la garde, certifie qu'il (cochez la case adéquate) :

- est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé ou a reçu un label de qualité par l'Office de la Naissance et de l'Enfance ou par « Kind & Gezin » / « Opgroeien regie » ou par le gouvernement de la Communauté germanophone ;
- est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé par les pouvoirs publics locaux, communautaires ou régionaux ;
- est autorisé, agréé, subsidié, contrôlé ou surveillé par des institutions publiques étrangères établies dans un autre état membre de l'Espace économique européen ;
- a un lien avec une école établie dans l'Espace économique européen ou le pouvoir organisateur d'une école établie dans l'Espace économique européen,

en application de l'article 145³⁵, al. 2, 3°, du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce qui est certifié ci-dessus est valable pour la période du ... / ... / 20... au ... / ... / 20 ... (3).

ATTESTATION 281.86 - CADRE I

- Coordonnées de « l'organisme certificateur » (ex. : ONE, commune, ADEPS...)

Nom et adresse complète de « l'organisme certificateur » (4) qui a autorisé, agréé, subsidié, accordé un label de qualité ou qui contrôle ou surveille l'organisme de garde ou qui a un lien avec l'organisme de garde dans le cas des écoles ou de leurs pouvoirs organisateurs :

Nom :
N°BCE (facultatif) :
Rue : N° :
Code postal : Commune :

ATTESTATION 281.86 - CADRE I

- Le cadre I ne doit pas être rempli

a. Si la garde est directement payée à « l'organisme certificateur »

Exemples :

- Une plaine de jeux organisée par la commune pendant les vacances
- La garde d'enfants organisée le midi par une école

b. S'il s'agit de garde professionnelle à domicile d'enfants malades

ATTESTATION 281.86 - CADRE II

1. Numéro d'ordre de l'attestation : peut être composé de chiffres, de lettres et/ou de mots

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant

2. Coordonnées du débiteur des frais de garde d'enfant :

Nom :
Prénom :
Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :
Rue : N° :
Code postal : Commune :

- La personne à qui incombent normalement les frais de garde et qui les paie ou le supporte (voir également FAQ 3.8.1, 3.8.4, 3.8.5 en 3.8.7 de la [circulaire 2022/C/104](#))
- Les données nécessaires pour pouvoir attribuer l'attestation au dossier fiscal de la personne concernée
- L'autorisation de collecter, de traiter et de communiquer au SPF Finances le numéro d'identification du registre national dans le cadre de l'envoi électronique (article 323/2, § 4, CIR 92)

ATTESTATION 281.86 - CADRE II

3. Coordonnées de l'enfant

3. Coordonnées de l'enfant :

Nom :

Prénom :

Numéro d'identification du Registre national ou, le cas échéant, le numéro d'identification de la BCSS :

Date de naissance : .../.../.....

Rue : N° :

Code postal : Commune :

- L'âge limite de l'enfant pour l'octroi de la réduction fiscale : **14 ans ou 21 ans** (enfant gravement handicapé)
- Seules les dépenses pour la garde effectuée avant le 14^e ou 21^e anniversaire de l'enfant peuvent être reprises sur l'attestation (quelle que soit la date de paiement)

Exemple : Juliette a 14 ans le 06.08.2023. Elle participe à un camp sportif du 14.08.2023 au 18.08.2023. Sa mère paie 200 euros à cet effet le 01.08.2023. Cette dépense ne peut pas être mentionnée sur l'attestation car Juliette avait 14 ans **au moment de la garde**.

ATTESTATION 281.86 - CADRE II

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé

4. Période pendant laquelle l'enfant a été gardé (5) :

| Période | Du jj/mm/aaaa au jj/mm/aaaa | Nombre de jours | Tarif journalier (6) | Montant perçu |
|--------------|--------------------------------|-----------------------|-------------------------|------------------|
| Période 1 | | | | |
| Période 2 | | | | |
| Période 3 | | | | |
| Période 4 | | | | |
| Total | | | | |

- Période : durée de garde regroupée par tarif journalier
- Nombre de jours : nombre de jours de garde pour lesquels les dépenses ont été effectivement payées et pour lesquels il y a eu une garde effective → les jours d'absence ne peuvent pas être comptabilisés !
- Tarif journalier : à mentionner uniquement s'il excède le montant maximum (**15,70 euros** par jour pour les dépenses de 2023)
- Montant perçu : attention à la coparentalité : voir FAQ 3.8.7 et 3.9.6 de la [circulaire 2022/C/104](#)
- Plus de 4 périodes → plusieurs attestations par enfant

ATTESTATION 281.86 - CADRE II

Exemple : Remplir la rubrique « période pendant laquelle l'enfant a été gardé »

Margot est gardée entre le 01.02.2023 et le 31.03.2023, 20 jours complets et 10 demi-journées au sein d'un organisme de garde

Tarifs : jour complet : 25 euros - demi-journée : 15 euros

| Périodes | Du jj.mm.aaaa au jj.mm.aaaa | Nombre de jours | Tarif journalier en euros | Montant perçu en euros |
|----------------|--------------------------------|--------------------|------------------------------|---------------------------|
| Période 1 | Du 01.02.2023 au 31.03.2023 | 20 | 25 | 500 |
| Période 2 | Du 01.02.2023 au 31.03.2023 | 10 | 15 | 150 |
| Période 3 | | | | |
| Période 4 | | | | |
| Total en euros | | | | 650 |

ATTESTATION 281.86 - SIGNATURE

Signature

Le soussigné certifie exacts les renseignements mentionnés ci-avant.

Fait à, le ... / ... / 20 ...

Personne habilitée à représenter l'**organisme de garde ou** représentant la **personne qui assure la garde (2) (7)**.

Nom :

Qualité :

Signature :

.....

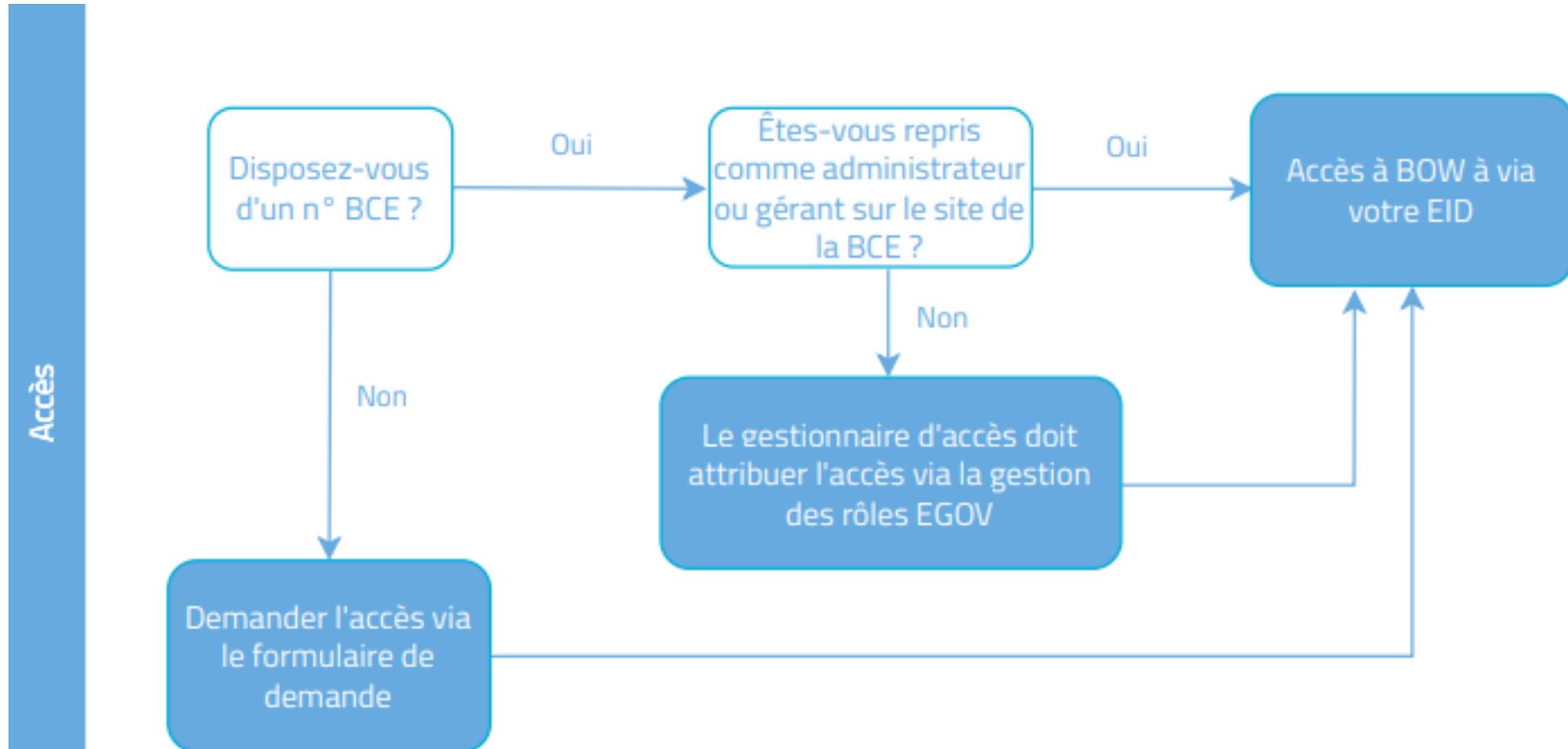


A background image showing children playing with colorful wooden blocks on a light-colored floor. The image is partially obscured by a large, light blue diagonal overlay that contains the text. In the top right corner of the blue overlay, there are three small colored dots: black, yellow, and red.

BELCOTAX-ON-WEB ENVOI EN LIGNE DE L'ATTESTATION 281.86

ACCÈS À BELCOTAX-ON-WEB

Belcotax-on-web>Accès



MÉTHODE D'ENCODAGE DANS BELCOTAX-ON-WEB

[Belcotax-on-web > Documentation technique > Attestation 281.86](#)

Méthode d'encodage

Comment introduire les fiches via Belcotax-on-web

Envoi par **encodage**

Encodage en BOW uniquement possible à partir du mois de février suivant l'année de paiement. L'envoi par encodage est conseillé pour un nombre limité de fiches.

Envoi par **fichier**

Préparation possible à tout moment du fichier à envoyer (outil Bowconvert86)

MÉTHODE D'ENCODAGE PAR FICHER

Comment utiliser l'outil d'aide Bowconvert86 ?

1. Saisissez toutes les données de l'attestation dans le fichier Excel préparatoire
2. Téléchargez Bowconvert86 sur votre PC
3. Ouvrez l'outil d'aide Bowconvert86
 - a. Complétez les données de l'attestation :
 - Onglet Expéditeur
 - Onglet Organisme de garde
 - Onglet Certificateur (optionnel)
 - Onglet fiche(s) → Collez ici les données de l'Excel préparatoire
 - b. Validez les données et convertissez-les en fichier XML
4. Convertissez le fichier XML en fichier ZIP
5. Téléchargez le fichier ZIP dans Belcotax-on-web

MÉTHODE D'ENVOI PAR ENCODAGE



Service Public Fédéral Finances

powered by **CCFF-ATLAS**

Belcotax Version 2022-1.8.0

06/11/2023, 16:10

nl fr de

BIENVENUE DANS L'APPLICATION "BELCOTAX ON WEB".

Le menu repris à gauche de cet écran permet d'introduire et de gérer via le web les informations légales que les redevables du précompte professionnel sont tenus de fournir au SPF Finances en vertu de l'art.92 de l'AR d'exécution du C.I.R.. 1992 ainsi que d'autres attestations à caractère fiscal.

L'introduction de données peut se faire soit par un fichier respectant le format "Belcotax" (voir brochure) constitué par vos propres soins - **Envoi par fichier** - soit par l'encodage direct via des écrans de saisie - **Envoi par encodage** -.

L'introduction par fichier nécessite le passage par une procédure de préparation consistant en une première validation suivie d'une conversion en fichier au format "BOW".

La correction de données déjà introduites peut être réalisée par une procédure d'envoi d'un fichier de manière identique à l'introduction d'un nouveau fichier (voir ci-dessus) ou via des écrans de saisie - **Recherche et mise à jour** -.

Il est possible d'importer un fichier au format .PDF reprenant les fiches sélectionnées lors d'une consultation.

ANNÉE DES REVENUS
2022 ▾
BELCOTAX 2022

ENVOI PAR FICHER

ENVOI PAR ENCODAGE
Ecrans de saisie
Diaporama d'aide (encodage)

RECHERCHE ET MISE À JOUR

RAPPORTS

LIENS

CONTACTS

DONNÉES PERSONNELLES

Nom
N° Registre National

EXPÉDITEUR

N° BCE de l'entreprise expéditrice
Nom de l'entreprise expéditrice
Rue et numéro de l'entreprise expéditrice
Code postal
Code postal étranger
Numéro d'agrégation du Secrétariat Social

Commune
Pays

INFO & CONTACT

- Plus d'information

- [Belcotax-on-web > Documentation technique > Attestation 281.86](#)



QUESTIONS - RÉPONSES

ENCORE DES QUESTIONS DURANT LA PERIODE D'INTRODUCTION

- E-mail

- belcotax@minfin.fed.be (questions liées à l'introduction électronique)

- spoc.oppasgarde@minfin.fed.be (autres questions non couvertes par les FAQ'S)



Service Public
Fédéral
FINANCES



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

WWW.FIN.BELGIUM.BE

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES

.be